ANALYSE SEMANTIQUE, MORPHOLOGIQUE ET SYNTAXIQUE DE QUELQUES PARTICULARITES LEXICALES DANS LE COMBAT DE MA VIE D'EMMA WADJAS BOURDEREAU, LA CARTE D'IDENTITE DE JEAN-MARIE ADIAFFI ET LA TRAVERSEE DU GUERRIER DE DIEGOU BAILLY

Séraphin KOUAKOU Konan
Maître de conférences
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody
kouakoukseraphin@yahoo.fr

Résumé

L'article fait ressortir les caractéristiques sémantiques, morphologiques et syntaxiques de quelques particularités lexicales dans les romans d'Emma Wadjas BOURDEREAU, de Jean-Marie ADIAFFI et de Diegou BAILLY, trois auteurs ivoiriens qui créent de nouveaux mots dans leurs œuvres, en les introduisant dans la syntaxe française. Analysé, en prenant en compte leurs formes, leurs structures et leurs sens dans la phrase, l'étude menée montre que la plupart de ces particularités lexicales proviennent d'emprunt aux langues maternelles ivoiriennes, en l'occurrence l'Agni, le Malinké, l'Abouré, de quelques créations lexicales par composition, d'interjections et d'onomatopées.

***Mots clés** : langues maternelles, emprunt, créations, sémantique, morphologie, syntaxe.*

Abstract

The article highlights the semantic, morphological and syntactic features of some specific lexical uses in the novels by Emma Wadjas BOURDEREAU, Jean-Marie ADIAFFI and Diegou BAILLY, three Ivorian authors who coin new words in their works, by inserting them in the French syntax. When analysed taking into account their forms, structures and meanings in the sentence, the research carried out, shows that most of these specific lexical uses derive from borrowings from Ivorian mother tongues, namely Agni, Malinké, Abouré, lexical creations through composition, ~~of~~ interjections and onomatopoeias.

***Key words:** mother tongues, borrowing, creations, semantic, morphology, syntax.*

Introduction

La langue française, connue pour son dynamisme et même son éclectisme, a particulièrement été l'objet d'étude. Une langue française

confrontée à une appropriation par les nouveaux écrivains africains d'expression française, notamment des Ivoiriens. En effet, des écrivains africains de la seconde génération jugés anticonformistes se distinguent de leurs prédécesseurs[1] par l'abandon progressif du français normé. Contrairement à leurs devanciers marqués par la sobriété et le classicisme imposés par le colonisateur à travers l'école et l'administration, ces nouveaux écrivains des années 70 à 80 s'évertuent à « décoloniser » la langue française en prenant leur distance vis-à-vis des normes prescrites. Ainsi, ils écrivent leurs œuvres dans un français ponctué de proverbes, de néologismes, de dictons puisés dans la tradition orale en tentant de restituer le ton et la verve de la parole africaine. Une écriture sophistiquée, à la fois fragmentaire et fantasmée, marquée par le dépassement, la reforme, l'omission volontaire, les particularités, le devoir de violence sur la langue française. Aussi, ces écrivains de la seconde génération, même connaissant les règles de la grammaire, adoptent un style particulier qui se démarque de la norme scripturale. D'où l'intérêt pour nous, de contribuer aux réflexions menées dans ce sens. A l'image de ces écrivains, Jean Marie Adiaffi, Diegou Bailly et Emma Wadjas Boudereau transgressent la norme en incorporant des termes de langues maternelles ivoiriennes en l'occurrence l'Agni, le Malinké et l'Abouré dans leurs phrases. Cette contribution soulève donc la question des formes de mots utilisés, de leur structuration dans la phrase française ainsi que les différents sens qui en découlent. La méthode la plus adéquate pour répondre à une telle problématique est la méthode descriptive du normativisme. Notre démarche convoquera successivement l'approche définitionnelle de quelques notions fondamentales, les caractéristiques des particularités lexicales et quelques contenus sémantiques de mots en langues maternelles.

[1]Avec ses tout premiers titres parus dans les années 1920, la littérature africaine de langue française fêtera bientôt son centenaire. Née dans les ténèbres de la colonisation, elle raconte le parcours vers la modernité de l'Afrique à travers un siècle semé d'embûches et de nombreux obstacles. Les premiers romanciers africains (Mongo Beti, Camara Laye, Bernard Dadié, Ferdinand Oyono, Cheikh Hamidou Kane, Sembène Ousmane) mettent en scène des drames historiques, ethnographiques ou psychologiques dont l'objectif était de raconter de l'intérieur la vie dans les sociétés africaines. Produits de l'école française, les pionniers des lettres africaines calquaient leurs écritures sur les modèles des romans français du 19e siècle qu'ils avaient étudiés en classe. Quant à la deuxième génération des années 1970-80, c'est l'émergence d'une littérature plus subversive et originale. *Les soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma est emblématique de cette démarche.

1. Approche définitionnelle de quelques notions fondamentales

Cette partie est consacrée à une tentative de définition des langues composant notre corpus ainsi que de celle de quelques notions fondamentales en grammaire. En effet, trois langues ivoiriennes : l'Agni, le Malinké, et l'Abouré sont utilisés par Adiaffi, Bourdereau et Bailly dans leurs œuvres. Il convient donc de donner quelques indications sur ces langues car celles-ci nous serviront de décryptage sémantique dans la troisième partie de notre travail.

1.1. Les langues du corpus

1.1.1. L'Agni

La Côte d'Ivoire est un pays plurilingue où le français, langue officielle, coexiste avec des langues locales appelées langues nationales. Ces langues nationales appartiennent à quatre aires linguistiques (Gur, Kru ; Kwa et Mandé) selon la classification de J.Greenberg (1963). La langue agni est une langue kwa (branche de la famille de langues nigéro-congolaises parlées en Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire, au Ghana, et au Togo) issue du grand groupe ethnique Akan[2]. La langue agni présente une multitude de variétés qui s'étendent géographiquement du nord-est au sud-est de la Côte d'Ivoire. Selon F. Ahua (2004), les Agni se subdivisent en plusieurs sous-groupes.

1.1.2. Le Malinké

Le malinké est une langue mandingue parlée ou comprise par environ vingt (20) millions de personnes au Mali, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Les trois langues, sous-groupes du mandingue manden / mandigo / maniga, dioula, bambara très proche dans leur structure et leur vocabulaire.

Le terme " dioula" (« dium » en latin signifie ceux qui ont trahi le prophète), très souvent utilisé au lieu et place du" malinké", dans son acception originelle, renvoyait à une caste malinkée, dite « caste des dioulas », celle des marchands, qui sillonnaient l'Afrique occidentale dans

[2] - Les Akan sont arrivés en plusieurs vagues du sud –est ghanéen ; ils sont parmi les premiers peuples d'Afrique à être entrés en contact avec les Européens au XVIIe siècle, et vivent en Afrique de l'Ouest (Ghana, Togo, Bénin et Côte d'Ivoire) – le peuple Akan s'étend à la fois au Ghana (avec les Ashanti qui ont créé un puissant royaume resté invaincu jusqu'à la fin du XIXe siècle) et au sud- est de la Côte d'Ivoire, avec les Agni et Baoulé, ayant eux aussi constitué des structures sociétales. Le groupe Akan présent en Côte d'Ivoire est réparti territorialement en trois grands groupes : les « Akan frontaliers », les « Akan du centre » et les « Akan lagunaires ».

le cadre de leur activité commerciale. De nos jours ce terme fait référence à une langue. Cette langue est utilisée en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali.
À l'instar des autres langues mandées, le dioula est une langue tonale. Auparavant parlé par des commerçants, le dioula s'est imposé comme langue véhiculaire de toute l'Afrique de l'Ouest.

1.1.3. L'Abouré

L'abouré [3] (ou abure, abule, akaplass, abonwa) est une langue kwa de la grande famille des langues nigéro-congolaises. L'Abouré appartient principalement à la branche lagunaire ou langue côtière. Cette position de langue du littorale fait d'elle l'une des premières langues ivoiriennes à avoir été en contact avec les langues européennes.
Voilà présentées brièvement les trois langues qui constituent notre corpus. En ce qui concerne les notions grammaticales, trois retiendront notre attention dans le cadre de ce travail. Il s'agit de la notion et de sémantique, de morphologie et de syntaxe.

1.2. Quelques notions grammaticales convoquées

Nous rappelons quelques définitions relatives à la sémantique, à la morphologie et à la syntaxe

1.2.1. La sémantique

La sémantique est la partie d'une théorie linguistique qui décrit les différents modes d'élaboration du sens dans une langue. Elle tente d'expliciter, les uns par rapport aux autres le sens des unités lexicales, le sens des phrases et le sens des énoncés selon (Gary-Prieur, 1999 :49). En tenant compte de l'objet dont on étudie le sens, il y a différents types de sémantique :

- La sémantique componentielle qui décrit la structuration du lexique en termes de traits distinctifs ;
- La sémantique phrastique est centrée sur les interprétations associées aux structures syntaxiques dans la phrase ;

[3] Les Abouré sont au Sud-Est de la Côte d'Ivoire dans les sous-préfectures de Grand- Bassam, Bonoua et Bongo. Bien que partagés entre trois dialectes, ils forment une communauté linguistique homogène.

- La sémantique énonciative qui est centrée sur la mise en relation du sens d'une phrase avec la situation dans laquelle elle est énoncée ;
- La sémantique référentielle qui est une partie de la sémantique énonciative, décrit les relations qui s'établissent dans un énoncé entre certaines expressions linguistiques et leurs référents ;
- La sémantique lexicale est centrée sur la formulation de définitions qui rendent compte de la manière dont une unité lexicale contribue au sens d'un énoncé.

Le sens naît toujours d'une mise en rapport entre une forme de la langue et quelque chose d'extérieur à la langue. La sémantique est donc par nature une discipline qui se situe aux frontières de la linguistique. Il est parfois difficile de la distinguer de la pragmatique. En revanche, il est toujours possible d'appuyer l'analyse du sens sur les propriétés des formes correspondantes. Pour (Gary-Prieur, 1999 :50), la sémantique ne se conçoit qu'en relation avec la morphologie et la syntaxe, d'où la nécessité de définir également ces deux notions avant d'analyser les caractéristiques des particularités lexicales du corpus.

1.2.2. La morphologie

Le terme « morphologie » couvre un champ assez vaste de telle manière qu'on peut le retrouver dans plusieurs domaines. Elle étudie les morphèmes ou éléments variables dans les mots. On distingue les morphèmes grammaticaux qui sont les désinences ou flexions : marques du genre et du nombre dans les adjectifs ; marques du temps, du mode, de la personne, du nombre, dans les verbes, etc. et les morphèmes lexicaux : préfixes et suffixes, etc. (Grevisse, 1993 :6)

Prise dans ce sens, il faut comprendre la morphologie comme l'étude de la formation et de la variabilité des mots, c'est-à-dire, comment les mots d'un lexique donné sont formés, et quelles formes ceux-ci peuvent revêtir selon les usages dans lesquels ils sont impliqués. Or, la variabilité d'un mot est en rapport avec sa nature. Ainsi, si l'on prend le cas du nom par exemple, l'on constate qu'il est variable uniquement en nombre mais possède un genre fixe. Un adjectif ou un déterminant par contre varie en genre et en nombre, tandis que le verbe se conjugue.

1.2.3. La syntaxe

Il faut entendre par « syntaxe », la fonction que peut avoir un mot dans un énoncé. D'un point de vue syntaxique, la fonction d'un mot prend en compte les rapports que celui-ci contracte dans des ensembles partiels ou complets (Wagner et Pinchon, 1990 :17), c'est-à-dire, la fonction d'un mot dépend du rapport que ce mot entretient avec un autre mot. Pris de façon solitaire, un mot n'a pas de valeur syntaxique[4]. La fonction d'un mot est une indication fondamentale pour sa nature. Ainsi, seul un adjectif peut être épithète ; mais le nom peut être sujet, complément, etc. ; si un mot est sujet ou complément d'objet direct (COD), il ne peut en aucun cas être analysé comme adverbe (c'est pourquoi rien est un pronom, pas un adverbe). On donnera donc la fonction du mot dans la phrase comme preuve de sa nature, après avoir indiqué de manière globale quelles sont ses fonctions possibles.

Seuls le nom commun (le groupe nominal en fait, et ses remplaçants, le nom propre, le pronom), l'adjectif qualificatif et l'adverbe peuvent assumer des fonctions, ce qui entraîne une division entre trois (3) types de fonctions, nominales, adjectivales et adverbiales. Les mots qui ne peuvent assumer de fonction pour eux-mêmes, jouent un rôle pour la fonction des autres. Ainsi, la préposition « dans » n'est pas complément de lieu, mais sans elle, le complément de lieu ne pourrait se constituer. De même, le verbe n'a pas de fonctions, mais il les donne.

Ainsi sans avoir eu la prétention d'avoir donné toutes les définitions possibles liées à ces trois notions (bien d'autres théoriciens en ont donné), nous nous focaliserons sur celles dont nous disposons pour donner les caractéristiques des particularités lexicales dans les œuvres constituant notre corpus.

2. Caractéristiques des particularités lexicales

Les particularités lexicales se présentent comme des formes de mots ou expressions étrangères au lexique de la langue officielle et introduites dans des énoncés. Les séquences suivantes, c'est-à-dire les emprunts, les créations lexicales, les déformations morphologiques, les interjections ou onomatopées en sont des illustrations.

---

[4] Les formes « la peur » et « mourir » n'ont pas de valeur syntaxique prises solitairement. Cependant, ensemble, c'est-à-dire « la peur de mourir » elles assument à ce moment une valeur syntaxique car devenues solidaires. Elles ne peuvent s'analyser que l'une par rapport à l'autre.

2.1. Les emprunts

Selon (Boutet, 1997 :4), « La conséquence la plus évidente et la plus répandue du contact entre langues est l'emprunt : une langue importe des mots ou des expressions provenant d'une autre langue .» L'emprunt linguistique est par conséquent un procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique d'une autre langue.

2.1.1. Les emprunts aux langues locales

Dans cette étude, trois langues retiennent notre attention. Ce sont l'Agni, le Malinké et l'Abouré.

2.1.1.1. Les emprunts à la langue Agni

Soient P1= *Nanan* ***Yaki****,* Nanan ***Yaki***, à cause de Dieu.

(P9 *La carte d'identité)*

P2=*Nanan* ***yako****, Nanan* ***yako****.*

*(*P59 *la carte d'identité*)

Si on devait réécrire cette phrase, on aurait des eu difficultés pour le faire conformément à la règle de réécriture car on ne saurait pas le syntagme auxquels appartiennent les mots en gras. Le type de phrase aussi difficilement identifiable pour la simple raison que ces deux phrases contiennent des mots intrus. En effet, l'auteur procède par le phénomène de substitution en incorporant dans la syntaxe française des mots en langue Agni. Les termes *« yaki* » et « *yako* » introduits dans cette syntaxe créent une sorte de rupture syntaxique et sémantique car ininterprétable pour le locuteur non natif de cette ethnie.

La langue Agni est une langue du grand groupe ethnique Akan comme nous l'avons signifié supra. Dans ces énoncés, des lexies sont convoquées et intégrées dans des unités phrastiques françaises. Empruntés à la langue ivoirienne Agni, leurs intrusions dans le système combinatoire français sont remarquables car inconnus du lexique de la langue française. Toutes ces lexies ont leurs équivalents dans la langue française mais les auteurs préfèrent les utiliser volontairement en les conservant dans leur forme originale.

2.1.1.2. Emprunts à la langue Malinké

P4= ***Manfô*** ! Prêtre blanc contre prêtresse noire ! Ya pas match aujourd'hui.
(P 84 *La carte d'identité*)
P5= L'éternel…ce n'est pas du ***dénékachia***…j'espère.
(P30 *la traversée du guerrier)*
Toutes ces unités lexicales en gras sont, comme nous l'avons relevé précédemment, intruses et ne figurent pas dans les dictionnaires de la langue française. Nous constatons ici, l'utilisation des unités lexicales de la langue « Dioula » dans la syntaxe française.

2.1.1.3. Emprunts à la langue Abouré

Au risque de nous répéter, ce sont les mêmes phénomènes constatés dans les parties précédentes qu'on retrouve avec la langue Abouré en observant les deux phrases qui suivent :
P6= Ama, lui dit sa mère, ***Amo nin ba***.
(P128 *Le combat de ma vie)*
P7= Je dis, *Alèbètchèlèèhin* Ain nan ***yo lèkè***.
(P128 *Le combat de ma vie)*
Au regard de ce qui précède, nous constatons que l'emprunt se manifeste à travers des expressions provenant des langues locales ivoiriennes qui interfèrent dans le système linguistique français. Cette interférence se produit à tous les niveaux (lexicaux, syntaxiques ou sémantiques). À travers ce procédé, Adiafi, Bordereau et Bailly traduisent d'une part, les réalités africaines qui sont difficilement interprétables en français et d'autre part, font montre de l'appropriation du français.

2.2. Les créations lexicales

Les créations lexicales sont de nouvelles unités lexicales ou des mots non attestées par les ouvrages de références (les dictionnaires, les encyclopédies, etc.). Des formes non admises par les puristes de la langue. Ces créations se présentent sous plusieurs formes. Parfois, elles peuvent s'opérer à partir d'un radical de mot français et une suffixation étrangère ou d'un thème morphologique préexistant ; dans ce cas, ce sont des dérivés de mots ou lemmes attestés par des ouvrages de référence. Dans d'autres cas, ce sont totalement des unités lexicales construites qui donnent naissance à des lexèmes, parfois associés à des néologismes.

Autrement dit, la création des unités lexicales se fait par divers procédés tels que : la composition, la dérivation, la troncation et la suffixation.

2.2.1. Les créations lexicales par composition

La composition est un procédé de formation de mots par combinaison de bases. Elle crée surtout des substantifs. En d'autres termes, la composition est la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux susceptibles d'avoir par eux-mêmes une autonomie dans la langue. Les exemples ci-dessous en sont des illustrations.

P7= Dans restaurant, dans **maquis**, dans bus, dans taxi ; partout, c'est crin crin seulement.

(P29 *la traversée du guerrier*)

"Maquis" est une pure création des étudiants ivoiriens des années 1970. En Côte d'Ivoire, ce vocable indique un lieu où l'on va se restaurer ou se désaltérer, tels que les buvettes, les bars, les bistrots, et les restaurants. Bien que ce lemme ne soit pas encore admis par l'académie française, il est repérable dans certains dictionnaires de la langue française comme *le dictionnaire universel*.

P8= Comment un « petit ***cacaba*** » comme toi, peux-tu à ton âge te mettre devant une vieille. (P110 *le combat de ma vie)*

Un Petit cacaba est une nouvelle unité de sens composée de plusieurs mots assemblés. Cette unité est un groupe nominal formé d'un déterminant + un adjectif + un nom. L'adjectif est connu du lexique français mais le nom en est étranger, du point de vue de son signifiant. **Petit** ici est un adjectif qualificatif qui qualifie le mot ***cacaba***. ***Cacaba*** est un emprunt à la langue Agni qui est utilisé pour désigner un tout petit insecte, une bestiole. Mais dans ce contexte, c'est son caractère « petit » qui est mis en exergue.

P9= Oui ! Celui-là ; ho là, là ! Ce petit « ***Pêpêkê***», il a fatigué tout le monde, dit Janinie en caressant la joue du bébé.

(*P149 Le combat de ma vie*)

Pêpêkê est une pure création lexicale qui désigne un être freluquet, frêle, chétif ; fragile.

P10= Félix Lorca doit être un **militant-*akpani*** ; un pied dedans, un pied dehors. (P82 *la traversée du guerrier)*

Militant-*akpani* est une composition constituée de deux lexies, l'un connu du lexique français et l'autre qui en est étranger. Un **militant** est un partisan et ***akpani*** est un substantif qui est l'équivalent de la chauve-

souris en Agni. Par conséquent un **militant-** ***akpani*** désigne un militant qui n'est pas totalement engagé qui apparaît et disparaît.

Elle fut réveillée par le bruit des vieilles voitures communément appelées « ***Wôro-Wôro*** ». (P28 *Le combat de ma vie)*

P11= ***Wôro-Wôro*** est une création issue de la langue dioula qui représente les taxis communaux. Ces taxis sont le plus souvent des « France au revoir », des véhicules pas neufs, d'occasion importés de France. Dans la langue malinké ***Wôro-Wôro*** est un terme qui signifie trente francs (30 F CFA). Cette somme de 30FCFA représentait, à l'époque (de l'avènement de ces véhicules) la somme qu'il fallait pour le transport.

P12= Madeleine, tu as déjà vu un seul journaliste dans ce monde qui n'est pas ***côcô*** **ou** ***kpakpato*** ? (P23 *la traversée du guerrier)*

Côcô est un substantif créé pour désigner une personne qui demande à manger, une personne qui vit aux crochets des autres, un parasite.

Kpakpato est une création utilisée pour désigner une personne commère qui aime colporter des ragots.

2.2.2. Les interjections et onomatopées

Conformément à la conception de (Grevisse, 1964 :1105), « l'interjection est une sorte de cri qu'on jette dans le discours pour exprimer un mouvement de l'âme, un état de pensé, un ordre, un avertissement, un appel ». Quant aux onomatopées, « ce sont des emplois expressifs qui traduisent un bruit existant dans la nature ».

À ce niveau, il y a encore des particularités telles que *« dè »,* « *djahaa* », « *Koutoubouyé* » qui sont des créations utilisées dans des constructions phrastiques comme l'atteste les exemples suivants.

P15= Oui, ma fille…***Koutoubouyé*** !

(P81 *la carte d'identité)*

« *Koutoubouyé* » est une interjection ivoirienne. A l'origine « *koutoubou* » était un dénominatif de saint en arabe, et lorsque le locuteur ivoirien, en particulier le malinké l'utilise c'est en mémoire du saint. De ne jours, c'est une catachrèse ; un nouveau signifié « étonnement » est ajouté à un signifiant préexistant « *koutoubou* ». Quant à la particule interjective « ***yé*** **»,** elle fonctionne comme un marqueur d'intensification. Employé dans un but interpellatif, son usage permet au locuteur de se rendre compte de la gravité des faits ou de l'acte posé.

P16= ***Djahaa,*** quand tu appelles cellulaire-là, ton numéro s'affiche sur le viseur de ton correspondant.
(P 31 *La traversée du guerrier)*
« *Djahaa* » est une interjection provenant de l'argot, utilisée pour marquer l'étonnement. La répétition de la voyelle finale d'un morphème est aussi une autre forme de calque traductionnel. Ce procédé est fait pour insister sur la voyelle finale. C'est en d'autres termes un marqueur d'intensité.
Toutes ces interjections sont empruntées à l'argot et elles sont étrangères au lexique français. L'emploi de ces interjections dans la création romanesque plonge le lecteur dans le registre de l'ivoirisme[5]. Ainsi, nous verrons dans la partie qui va suivre quelques contenues sémantiques de ces créations dans les langues maternelles.

3. Quelques contenus sémantiques de mots en langues maternelles

Dans cette section, il convient de mettre en exergue quelques contenus sémantiques de quelques termes représentatifs (non exhaustive) du corpus.
Pour rappel, la sémantique est une branche de la linguistique qui étudie les signifiés, ce dont on parle, ce que l'on veut énoncer.

3.1 Les sens de mots en Agni

Dans « *NananYaki*, Nanan *Yaki*, à cause de Dieu », « Nanan » désigne le grand-père ou la grand-mère, ce substantif est employé quand on parle à une personne plus âgée à titre de respect. Il est aussi utilisé pour désigner le roi (incarnation vivante du peuple habité d'une force particulière, intermédiaire entre les vivants et les puissances surnaturelles et garant de la prospérité du royaume), ou le chef du village. Quant à *Yaki* c'est une unité lexicale qui veut dire pardon ou excuse.

[5] L'ivoirisme est un français « approximatif » dont les particularités varient selon le statut et le niveau d'instruction des individus dans la société ivoirienne. Le lexique, les structures syntaxiques de ce français « approximatif » s » écartent des normes préétablies du français. C'est un parler qui est symptomatique d'un état d'esprit, d'un contexte social ambiant, d'une situation linguistique dans un paysage multilingue en pleine mutation. Sur le plan littéraire, il se traduit dans les œuvres romanesques sous une forme d'emprunts ; d'interférences, de distorsions, de transgressions lexicales, sémantiques et syntaxiques. Cf Bosson Bra (2001)

Cet exemple qui se restructure littéralement ainsi : « Pardon grand père, pardon grand père, à cause de Dieu ». Ou encore : Pardon Chef, pardon. Chef à cause de Dieu » traduit en français ce terme utilisé par l'auteur.
C'est *Éhobilé Agaman* qui va te payer » est un nom composé : d'*Ého* qui renvoie à un serpent et bilé qui signifie noir donc Éhobilé se signifie le serpent noir. Payer ici n'a pas le sens " de donner de l'argent "mais plutôt de "réparer l'injustice" ou "rendre ".
Agaman : ce terme désigne une catégorie de personne ou d'espèce animale. Dans cette phrase, c'est le complément du nom *Éhobilé*. C'est le serpent noir qui va réparer l'injustice.

3.2. Les sens de mots en Malinké

Dans « *Manfô* ! Prêtre blanc contre prêtresse noire ! Ya pas macth aujourd'hui. *Enè o ènè* …aujourd'hui, c'est aujourd'hui ! », *«Manfô* » est une expression qui signifie « n'ai-je pas dit) ?
« Ils commençaient à louer la puissance extraordinaire du *djibô* de *Mélédouman* ».
Ce terme désigne le fétiche en langue dioula.
« Tôtchianan » Signifie la nourriture est gâtée.
« L'éternel…ce n'est pas du *dénékachia*…j'espère », *«Dénékachia* » est une unité lexicale qui signifie : les enfants sont nombreux ». Unité utilisée pour designer « du riz mauvaise qualité » que mangent des familles de nombreux enfants. Nous retenons ici que tous ces termes traduisent soit des syntagmes soit des phrases entières.

3.3. Les sens des mots en Abouré

Dans « *Ama,* lui dit sa mère, *Amo Nin Ba* », « *Amo Nin Ba* » est une expression qui signifie « merci d'avoir fait un enfant ». Le terme « *Amo* » renvoie à merci
Comme « Tu as vu, ce alèbètchèlèèhin *», « alèbètchèlèèhin* » est un syntagme nominal qui signifie, « *Petit enfant* chétif ». Ici, on voit que le seul mot en Abouré traduit tout un syntagme nominal, à l'intérieur duquel, on dénombre deux adjectifs : l'un épithète antéposé (petit) et l'autre épithète postposé (chétif).
Aussi « *ain nan yo lèkè* » est syntagme verbal qui signifie « *n'aie peur de rien ».*
Pour terminer, nous relevons toute une phrase en Abouré dans l'œuvre de Bourdereau « *Yo bé* tian *lèaussoincéléyotiain cé* », se traduit « Sache que, si quelqu'un te tape, « tape » le aussi ».

Pour conclure cette partie, nous retenons que la nécessité de donner les sens de ces quelques mots en langue dénote du fait que les lecteurs doivent s'imprégner du sens de ce que veulent dire les auteurs pour nous suivre.

Conclusion

Le constat après cette analyse, est que ces trois écrivains utilisent des termes des trois langues maternelles supra évoquées par dérivation impropre. Le résultat est qu'ils conservent leur forme initiale dans les phrases françaises. En sus, ils procèdent par des créations lexicales en s'appuyant sur des mots utilisés par des usagers de la langue française en marge du français normé. Tout ceci est révélateur d'une forme de transgression de la norme en vue de rester proche du lectorat mais aussi de valoriser les langues maternelles de la Côte d'Ivoire.

Bibliographie

Gary-Prieur Marie-Noëlle (1999), *Les termes clés de la linguistique*, Paris, éditions SEUIL.
Grevisse Maurice (1991), *Le bon usage*, Paris, Editions DUCULOT.
Wagner Robert Léon, Pinchon Jacqueline (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Editions HACHETTE.

Webographie

https://www.jstor.org consulte le 02/03/2022
https://www.decitre.fr consulté le 15/02/2022